

Affiché le 19 04 2024
2024.14

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 5 avril 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Était représentée :

Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

M. Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

OCTROI DE SUBVENTION A UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ANNEE 2024

Depuis de nombreuses années, la ville de Trouville sur Mer a favorisé une politique sociale visant à encourager et développer les activités à vocation pédagogique des établissements scolaires situés sur la commune.

Madame La Présidente présente une demande de subvention du collège Charles Mozin de Trouville sur Mer. Au cours de l'année scolaire 2023/2024, des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège Charles Mozin ont participé à un séjour à Madrid en Espagne du 30 mars au 05 avril 2024.

Ainsi, des professeurs de collège emmèneront 47 élèves à Madrid pour leur permettre de découvrir la capitale espagnole et les sensibiliser à la langue espagnole. Afin de les aider à financer ce projet pédagogique et faire en sorte de baisser le coût résiduel pour les familles, le collège sollicite une subvention de 1 000 € auprès des CCAS de Trouville sur Mer et de Touques.

Madame La Présidente propose d'y répondre favorablement.

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration l'autorisation d'octroyer une subvention de 500 € au collège Charles Mozin de Trouville sur Mer.

Le rapport entendu,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention du collège Charles Mozin de Trouville sur Mer en date du 13 mars 2024,

Considérant le besoin d'accorder une subvention de 500 € pour participer au financement du voyage en Espagne de 47 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du 30 mars au 05 avril 2024,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Octroie** une subvention au collège Charles Mozin pour un montant de 500 €,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 - budget principal – chapitre 65 – article 65748
- **Autorise** la Présidente à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette décision.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE DE SEANCE



la Présidente
Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



Pour Madame la Présidente,
par délégation,
La Vice-Présidente
Martine Guillon
Martine GUILLON